

Socio 2.1 : Quels liens sociaux dans les sociétés où s'affirme le primat de l'individu ?

Notions de première à réviser :

La socialisation est le processus au cours duquel l'individu intériorise les normes et les valeurs du groupe auquel il appartient. Ces normes et ces valeurs lui permettent de tisser des liens.

La sociabilité recouvre l'ensemble des relations interpersonnelles. Elle est un indicateur de l'intégration de l'individu.

L'anomie, pour le sociologue Emile Durkheim, est une situation pathologique dans laquelle l'individu peine à savoir comment se comporter du fait de la déficience des règles produites par la société.

La désaffiliation est un processus qui conduit à une fragilisation de la cohésion sociale par la rupture progressive des liens qui unissent les individus entre-eux. La désaffiliation produite de l'isolement.

La disqualification est de fait de perdre à la fois la reconnaissance et la protection du groupe.

Les réseaux sociaux représentent l'ensemble des liens, directs et indirects, de l'individu.

Notions de terminale à acquérir :

La solidarité mécanique représente pour Emile Durkheim les liens formés sur la ressemblance. Ils prévalent dans les sociétés traditionnelles, où la conscience collective est forte. Ils impliquent un droit répressif.

La solidarité organique représente pour Emile Durkheim les liens formés sur l'interdépendance que produit la spécialisation des individus. Ils prévalent dans les sociétés modernes la conscience collective est faible. Ils impliquent un droit restitutif.

La cohésion sociale est l'état d'une société où les individus unis par des normes et des valeurs communément acceptées.

L'intégration est l'état d'une société où les individus sont reliés entre eux par des liens familiaux, organiques, des liens de citoyenneté, des liens de participation élective.

Plan du cours :

1 – Comment les liens sociaux ont-ils évolué ?

2 – Les évolutions subies par les instances d'intégration mettent-elles en danger l'intégration sociale ?

Exercice 1 : Sensibilisation. Ressources et contributions sur le pad accessible à partir du blog. Pourquoi s'inquiéter des transformations du lien social ? 1 – Contribution à la carte des constats 2 – Réalisation d'une carte mentale personnelle.

Exercice 2 : Débat en classe.

1 – Comment les liens sociaux ont-ils évolué ?

* Les transformations de la société ont contribué à faire émerger l'individu : l'individualisme ou le primat de l'individu.

* Comment fonctionne l'attachement ?

* Selon E.Durkheim, tout en devenant plus autonome, l'individu dépend plus étroitement de la société.

Exercice 3 : Je comprends les notions de solidarité mécanique et organique proposées par le sociologue Emile Durkheim

Document 1 : Le projet d'Emile Durkheim.

Quant à la question qui a été l'origine de ce travail, c'est celle des rapports de la personnalité individuelle et de la solidarité sociale. Comment se fait-il que, tout en devenant plus autonome, l'individu dépende plus étroitement de la société ? Comment peut-il être à la fois plus personnel et plus solidaire ? Car il est incontestable que ces deux mouvements, si contradictoires qu'ils paraissent, se poursuivent parallèlement. Tel est le problème que nous nous sommes posé. Il nous a paru que ce qui résolvait cette apparente antinomie, c'est une transformation de la solidarité sociale, due au développement toujours plus considérable de la division du travail. Voilà comment nous avons été amenés à faire de cette dernière l'objet de notre étude.

Emile Durkheim, De la division du travail social, 1893, Préface de la première édition, PUF, 1991.

Document 2 : Le droit révèle la nature du lien social.

La solidarité sociale par elle-même ne peut être observée directement, il faut donc procéder par l'intermédiaire d'un indicateur, qui permette de saisir cette solidarité et son évolution ; cet indicateur, c'est le droit. Ce dernier « reproduit les formes principales de la solidarité sociale » en codifiant par écrit les règles impératives de la vie sociale et, postule l'auteur, il « varie toujours comme les relations sociales qu'il règle ». En classant les différentes formes prises par le droit, on peut donc faire apparaître les formes du lien social qui échappent à l'observation directe.

Durkheim, non sans audace, construit sociologiquement une classification des diverses sortes de droit que retiennent les juristes. Si l'on considère les sanctions que le droit codifie, il faut distinguer entre le droit répressif,

B.Franklin Auray

dont l'objectif est d'infliger une peine au criminel (cas du droit pénal), et le droit restituitif dont l'objectif est de remettre les choses en l'état (cas du droit civil ou du droit commercial, etc.).

Le droit répressif concerne les relations sociales qui touchent l'ensemble des membres d'un groupe dans les croyances qui leurs sont communes ; cet ensemble de croyance, Durkheim l'appelle la « conscience collective ». Par ailleurs, ce type de droit concerne seulement ce qu'il appelle les états forts de la conscience collective, c'est-à-dire les croyances caractérisées par leur permanence et leur précision (par exemple, ne pas porter atteinte à tel ou tel lieu ou objet sacré). La peine infligée au criminel tient alors de la réaction passionnelle ; elle est le moyen par lequel les membres du groupe se vengent de l'outrage fait à la morale.

Il en va tout autrement dans le cas du droit restituitif. Ici, les infractions aux règles du comportement social ne concernent que des parties spécialisées du groupe social (les commerçants, par exemple) et elles ne mettent en mouvement qu'une opinion localisée suivant une intensité faible. Il ne s'agit plus alors d'une réaction passionnelle, mais d'une réaction plus raisonnée dont l'objectif est de remettre en état ce qui a pu être dérangé dans le fonctionnement des différentes parties concernées du groupe social. De cette typologie du droit, Durkheim fait ressortir deux formes de solidarité sociale.

P.Steiner, La sociologie de Durkheim, 3ème édition, collection repère, Editions La découverte, 2000.

Document 3 = vidéo alter éco en ligne sur le blog.

Questions sur les documents :

- 1 – Je distingue les deux formes de droit mises en avant par E. Durkheim. Je suis capable de les décrire, je précise qui exerce le rappel à la règle dans chacun de ces systèmes juridiques.
- 2 – J'identifie le fondement du lien dans chacune des deux formes de solidarité. Je suis capable de l'expliquer.
- 3 – Qu'est-ce qui a provoqué le passage d'une forme de solidarité à l'autre ?
- 4 – Qu'est-ce que la conscience collective ? la conscience individuelle pour E. Durkheim ?
- 5 – Je cherche des formes contemporaines de solidarités mécaniques, de solidarités organiques.
- 6 – Je complète et reproduis le tableau de synthèse suivant.

	Solidarité mécanique	Solidarité organique
Type de droit		
Exercice du rappel à la règle		
Fondement du lien social entre les individus		
Importance de la conscience collective		

2 – Les évolutions subies par les instances d'intégration mettent-elles en danger l'intégration sociale ?

Exercice 4 : J'identifie comment les instances que sont le travail, la famille, l'école ou l'Etat continue à permettre aux individus de tisser des liens.

Ressources et contributions à partir du pad mis à disposition sur le blog.